

Commune de Surmont Conseil municipal du 5 Juin 2026 A la Mairie à 20h15 Convocation du 27/05/2026	2026/6
--	----------------------

Les conseillers municipaux élus se sont réunis à la Mairie, sur convocation du Maire, qui leur a été adressée sous forme légale conformément aux articles L121-10, L121-11, L122-7,

Etaient Présents :

BOILLIN Isabelle, BOITEUX Denis, LOCATELLI Marc, LOCATELLI Stéphanie, MARTIN Dominique, PEPIOT Alexandre, PEPIOT Sylvain, PIRANDA Maguy, , TAILLARD Armelle, VIPREY Fabienne,

Absents : PIRANDA Baptiste

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation PV du 15 Avril 2026
- Election des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs
- Assainissement Convention de délégation entre la commune et la CC du Pays de Sancey-Belleherbe.

Le quorum étant atteint M le Maire ouvre la séance à 20h15

1 Secrétaire de séance

M. PEPIOT Alexandre désigné secrétaire de séance.

2 DCM 2026-06-05-1 Approbation PV du 15 Avril 2026

Le PV de la séance du conseil municipal du 15 Avril 2026 est approuvé à l'unanimité (10 voix)

3 Election des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

En vue des sénatoriales, le conseil municipal doit désigner 1 délégué et 3 suppléants

- M. BOITEUX Denis, seul candidat, est élu délégué (10 électeurs, 9 voix, 1 bulletin blanc)
- Mme PIRANDA Maguy est élue suppléante (10 électeurs, 9 voix, 1 bulletin blanc)
- M. LOCATELLI Marc est élu suppléant (10 électeurs, 9 voix, 1 bulletin blanc)
- Mme VIPREY Fabienne est élue suppléante (10 électeurs, 8 voix, 1 bulletin blanc)

M. Baptiste PIRANDA rejoint la séance

4 DCM 2026-06-05-2 Avenant n°1 à la convention de délégation de compétences du service public de l'assainissement collectif à la commune de SURMONT

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5214-16 ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°25-2022-01-17-00001 portant modification des statuts de la communauté de communes du Pays de Sancey-Belleherbe – transfert de compétences Eau et Assainissement ;
- Vu la délibération en date du 22/11/2021 de la commune de Surmont par laquelle a été sollicitée la délégation de compétences portant sur l'exercice de la compétence « assainissement collectif » à la Communauté de communes du Pays de Sancey-Belleherbe ;
- Vu la délibération en date du 16 décembre 2021 de la Communauté de communes du Pays de Sancey-Belleherbe par laquelle a été approuvé le principe de la délégation de compétences portant sur l'exercice de la compétence « assainissement collectif » à la commune de Surmont ;
- Considérant la convention de délégation de compétences du service public de l'assainissement collectif à la commune de Surmont, arrivant à son terme le 1^{er} juillet 2026 ;
- Vu la délibération en date du 27 mai 2026 de la Communauté de communes du Pays de Sancey-Belleherbe validant l'avenant n°1 à la convention de délégation ;

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal à l'unanimité (11 voix)

DECIDE :

- De valider l'avenant n°1 à la convention de délégation de compétences du service public de l'assainissement collectif à la commune de Surmont, conclue pour une durée de 3 ans, à savoir du 1^{er} juillet 2026 au 1^{er} juillet 2029.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant n°1 et à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clos la séance à 22h15.

Sommaire

1	Secrétaire de séance.....	1
2	Approbation PV du 15 Avril 2026.....	1
3	Election des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs	1
4	DCM 2026-06-05-1 Avenant n°1 à la convention de délégation de compétences du service public de l'assainissement collectif à la commune de SURMONT	1

Le Maire
BOITEUX Denis

Le Secrétaire
PEPIOT Alexandre